

Service Environnement

Objet : Demande de dérogation
pour le prélèvement et la
destruction de choucas des tours
en 2024

Pièces jointes : cerfa et dossier
technique

Dossier suivi par :
Caroline Cornet
02 97 46 59 07
06 30 99 86 28

caroline.cornet@bretagne.chambagri.fr

Monsieur Le Préfet du Morbihan

DDTM du Morbihan
service Biodiversité

1 Allée du Général Le Troadec - BP 520
56019 Vannes Cedex

Vannes, le 29 janvier 2024

Monsieur le Préfet,

La prolifération du choucas des tours en Morbihan engendre depuis plusieurs années de très nombreux dégâts, tout particulièrement pour l'activité agricole. Depuis 2019 ces dégâts sont en forte hausse, le printemps 2020 aura été à ce titre catastrophique. En 2023, alors que l'intensité des attaques était moindre que les années précédentes, l'ensemble des agriculteurs morbihannais ont supporté à eux seuls, d'après les déclarations, une perte sèche de près de 500 000 €.

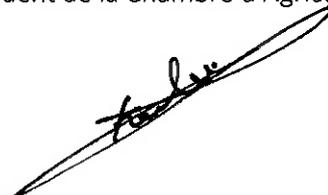
Les agriculteurs mettent en place des mesures préventives comme l'utilisation de répulsifs, de filets de protection pour les cultures légumières ou encore l'utilisation massive d'effaroucheurs, mais force est de constater que ces mesures, comportant toutes des effets indésirables, ne sont pas suffisamment efficaces pour maintenir la déprédation par le choucas des tours à un niveau soutenable pour les entreprises agricoles du Morbihan.

En l'absence d'alternatives à court terme et compte-tenu des tensions fortes sur ce dossier, il nous apparaît nécessaire de maintenir le dispositif de prélèvements de choucas des tours tel qu'il a été conduit depuis 2021, c'est-à-dire en procédant à des tirs d'effarouchement afin de concilier sauvegarde de l'espèce et protection des intérêts agricoles.

Pour ces raisons, nous vous adressons une demande de dérogation à la protection de cette espèce non menacée, avec des dates d'intervention correspondant aux stades critiques des cultures les plus vulnérables, et toute l'année pour les sites d'élevages qui seraient trop impactés. Le prélèvement maximal serait de 1500 individus.

En vous remerciant de l'attention que vous portez à ce sujet, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sincères salutations.

Laurent KERLIR
Président de la Chambre d'Agriculture du Morbihan



Adresse de correspondance :
Chambre d'agriculture
Avenue du Général
Borgnis Desbordes
CS 62398
56009 Vannes Cedex

02 97 46 22 00
chambres-agriculture-bretagne.fr

